

PRIME BOIS ÉNERGIE

Dossier de demande d'aide

500 € d'aide pour l'installation d'un appareil
de chauffage au bois performant



Prime bois énergie

Montant de l'aide : 500 €

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Tout propriétaire occupant un logement (résidence principale) en Essonne, achevé depuis plus de 5 ans.
- Être accompagné par un coach rénov*.
- Remplacer ou installer un appareil de chauffage au bois (chaudière, poêle ou insert), labellisé Flamme Verte 7 étoiles ou aux performances équivalentes.
- Travaux effectués par une entreprise RGE pour un montant minimum de 7000 € TTC.

Comment obtenir l'aide ?

1/ Renseigner le présent dossier de demande de la prime Bois énergie avec le coach rénov.

2/ Déposer le dossier au Département de l'Essonne avant de démarrer les travaux, accompagné des justificatifs suivants :

- Copie de la taxe foncière la plus récente.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur.
- Devis détaillé des travaux établi par l'entreprise RGE.
- Attestation Qualibois de l'entreprise en cours de validité.

3/ Attendre la décision du Département (lettre de notification) pour démarrer les travaux.

4/ Après exécution des travaux, adresser au Département la demande de versement de l'aide notifiée, accompagnée des deux justificatifs suivants :

- Facture acquittée des travaux réalisés par l'entreprise RGE.
- Photos des travaux (pendant/après chantier).

* Les coach rénov sont les conseillers info énergie, neutres, gratuits et indépendants, des Espaces info énergie (EIE) et des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) en Essonne ; pour trouver le coach rénov le plus proche de chez vous, www.renover-malin.fr, rubrique « Annuaire des coach rénov ».



Le demandeur

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Propriétaire occupant de la résidence principale située à (adresse complète) :

.....

.....

CP : 91 VILLE :

Téléphone :

Courriel :

- 1) Certifie sur l'honneur que les renseignements portés à la présente demande sont exacts.
- 2) Certifie sur l'honneur que les travaux n'ont pas commencé à la date de dépôt du présent dossier.
- 3) Accepte le principe d'une visite de courtoisie après réalisation des travaux, à la demande des services du Département de l'Essonne.
- 4) Accepte de participer à l'enquête de satisfaction adressée par le coach rénov.
- 5) Renonce aux aides de l'ANAH pour les travaux correspondant à cette demande.
- 6) Renonce à la prime Air Bois.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de l'aide, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement de l'aide indument perçue.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du Conseil départemental de l'Essonne.
Vous pouvez exercer ce droit auprès du Conseil départemental de l'Essonne. Les données collectées ici pourront être utilisées à des fins statistiques uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération par le Conseil départemental de l'Essonne.

Demande au Conseil départemental de l'Essonne

La Prime bois énergie de 500 €

Fait à Evry, le

Signature

précédée de la mention « lu et approuvé »

Votre coach rénov



Prénom et Nom du coach rénov :

Tél :

Courriel :

Nom de l'Espace info énergie ou de l'Agence locale de l'énergie et du climat :

.....

CP : 91.....

VILLE :

Atteste accompagner le demandeur dans son projet de rénovation énergétique de son logement

Fait à :

Le :

Signature du coach rénov :

cachet de l'organisme



Le projet de travaux

Joindre le devis établi par l'entreprise RGE ; le devis doit être détaillé : nature et dimensionnement des produits, matériels mis en œuvre, caractéristiques et performance, coût de la main d'œuvre...

Travaux envisagés

Appareil de chauffage au bois

- chaudière poêle insert

- label Flamme Verte 7 étoiles Performances équivalentes

Combustible :

- bûches plaquettes granulés

Entreprise sélectionnée

Raison sociale	CP - Ville	Coût € TTC (montant min. 7000 € TTC)

Financement envisagé

Cochez les cases correspondantes

- Autofinancement
- Eco-Prêt à taux zéro
- Prêt bancaire classique
- Crédit d'impôt Transition Energétique (CITE)
- Valorisation des Certificats d'économie d'énergie
- Aide du Département de l'Essonne
- Autres subventions, à préciser :

Documents à joindre



- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.
- Votre dernière taxe foncière ou acte notarié.
- Le devis établi par l'entreprise RGE.
- Attestation RGE Qualibois de l'entreprise en cours de validité.



Il est rappelé que les travaux ne pourront commencer qu'après décision du Conseil départemental de l'Essonne (lettre de notification).

A titre exceptionnel, sur courrier motivé adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental, une dérogation pourra être accordée, vous autorisant à démarrer les travaux avant la décision du Conseil départemental. Cette dérogation, accordée à titre exceptionnel, ne statue pas sur votre demande d'aide et n'engage en rien la décision à venir du Conseil départemental.

Calendrier d'examen de l'aide Prime éco-matériaux pour 2018

Date limite de dépôt du dossier	Date de la Commission Permanente du Département
15/04/2018	juillet 2018
15/07/2018	octobre 2018
15/09/2018	Décembre 2018
31/12/2018	Février ou mars 2019

Après réception de la lettre vous notifiant l'attribution de l'aide par le Conseil départemental de l'Essonne et après la réalisation des travaux, vous adresserez au Département une demande de versement de l'aide en joignant les documents suivants :

- Facture des travaux acquittée portant une date postérieure à la date de la décision du Conseil départemental vous attribuant l'aide.
- Photos des travaux réalisés (pendant et/ou après chantier).

Dossier à envoyer au service instructeur du Département

Par courrier :

Conseil départemental de l'Essonne
DVH/service LPRE
Boulevard de France 91012 EVRY CEDEX

Par courriel :

contact@reover-malin.fr
tél. 01 60 87 18 70

Fiche technique du logement

Appartement (partes privatives) Maison individuelle
 Nombre de pièces principales : 1 2 3 4
 5 6 7 8 pièces et +
 Surface habitable : m²
 Nombre de niveaux : RDC + (étages)
 Nombre d'occupants dans le logement : adultes enfants
 Année de construction du logement :

1/ Caractéristiques du sol (plancher bas)

Type : sur terre-plein sur vide-sanitaire sur sous-sol
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

Pour sous-sol, isolation des murs:
 non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

2/ Caractéristiques du plafond (toiture)

Type : combles perdus combles aménagés toit-terrasse
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

Pour combles perdus : faiblement ventilés fortement ventilés

3/ Caractéristiques des murs

Type : parpaing briques (pleines/creuses) ossature bois béton pierre
 autres :
 Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

Fiche technique du logement

Murs donnant sur des volumes non chauffés (garage, cave...) :

Isolation : non oui
 à la construction
 après, année :
 Nature des isolants :

4/ Caractéristiques des menuiseries

Fenêtres et portes-fenêtres :

Type : PVC bois alu autre :
 Vitrage : simple double triple
 Si changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Volets : non oui, mais pas isolés oui, isolés

Su changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Fenêtres de toit :

Type : PVC bois alu autre :
 Vitrage : simple double triple
 Si changement après construction :
 Type : PVC bois alu autre :
 Année :

Porte d'entrée :

Type : pleine vitrée
 simple vitrage double vitrage
 surface de la vitre : 100 % 50-100 % 0-50 %
 Isolation : oui non
 Si changement après construction :
 Année :

Fiche technique du logement

5/ L'énergie dans le logement

A quelle température chauffez-vous votre logement ?

Jour : °C Nuit : °C

Absence prolongée : °C

Chauffage central (chaudière ou PAC* + circuit hydraulique) :

Energie: fioul gaz bois électricité (PAC)

Si PAC : aérothermique géothermique sur nappe

horizontale

verticale

Type chaudière/appareil :

classique

basse température

condensation ou haute performance

Année de l'installation :

Thermostat central : oui non

Radiateurs : avec robinets thermostatiques sans robinets thermostatiques

Chauffage électrique (radiateur ou PAC air/air) :

convecteur radiant accumulateur PAC air/air (avec ou sans climatisation)

Appoint bois :

Année d'installation du poêle ou de l'insert :

Bois : bûches plaquettes granulés

Information complémentaire : à inertie

bouilleur (raccordé au ballon d'eau chaude)

hydro (raccordé sur chauffage central)

Eau chaude sanitaire :

Si production par la chaudière : instantanée accumulée (avec stockage)

Année de la chaudière :

Installation : dans local chauffé dans local non chauffé

Si production par un ballon d'eau chaude :

cumulus électrique (vertical/ horizontal)

cumulus thermodynamique

Année du ballon :

Installation : dans local chauffé dans local non chauffé

Capteurs solaires thermiques : oui non

Fiche technique du logement

6/ La ventilation

Type : ventilation naturelle ventilation mécanique

Si mécanique : VMC simple flux
 VMC double flux
 VMR (ventilation mécanique répartie)
 VMI (ventilation mécanique par insufflation)

Pilotage : autoréglable hygroréglable ne sais pas

Année de l'installation :

Documents joints :

- Photos
- Plans
- Facture des travaux déjà réalisés (isolation, menuiserie, chauffage, ventilation...)
- Factures d'énergie sur un ou deux ans

Commentaire :